



Lyon, lundi 28 juin 2021

Formation

Création du Diplôme d'établissement « Ruralité et mandat communal »

L'Association des maires ruraux de France et Sciences Po Lyon s'associent pour créer un parcours de formation Diplôme d'établissement Ruralité et mandat communal (DERUMAC) proposé aux élus des territoires ruraux, et en particulier des communes de moins de 3 500 habitants de toute la France.

Renaud Payre, Directeur de Sciences Po Lyon et Jean-Jacques Marty, Vice-président de l'AMRF, ont signé ce jour une convention de partenariat actant la création de cette formation destinée spécifiquement aux élus des communes rurales.

Les enjeux pour consolider la commune comme échelon de base de notre démocratie et la faible utilisation par les élus ruraux de leurs crédits d'heures de formation justifient cette démarche inédite pour répondre aux besoins des élus locaux et des spécificités de la gestion des collectivités en milieu rural.

Le parcours alliera l'acquisition des fondamentaux de l'exercice d'un mandat électif à une formation axée sur le pilotage du développement d'un territoire, en intégrant les spécificités de la ruralité. Il s'appuiera simultanément sur l'expertise diplômante de Sciences Po Lyon et l'expérience de terrain de l'AMRF en vue d'augmenter le nombre d'élus ruraux accédant à une formation au cours de leur mandat. Composé de plusieurs modules thématiques, il pourra se dérouler sur la durée du mandat pour répondre aux contraintes d'organisation et aux disponibilités des élus.

Au-delà de l'engagement des parties à favoriser la montée en compétences des élus dans le cadre de leur droit à la formation, ce diplôme est un engagement dans une valorisation du parcours des élus, notamment ceux qui sont encore en activité et qui, faute de statut de l' élu, peinent à valoriser leurs acquis.

C'est pourquoi le DERUMAC sera articulé à l'offre diplômante de Sciences Po Lyon, avec une validation des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un ou plusieurs mandats donnant accès à d'autres certifications, en particulier le diplôme de Sciences Po Lyon, en vue d'une reconversion professionnelle.

Dès cet automne 2021, des premiers élus pourront être formés grâce à cette démarche inédite de formation diplômante pour les élus ruraux, une certification labellisée AMRF qui constitue pour Sciences Po Lyon une nouvelle étape déterminante dans sa politique de formation dédiée aux élus.

Pour l'AMRF
Jean-Jacques Marty,
Vice-Président de l'AMRF

Pour Sciences Po Lyon
Renaud Payre
Directeur

CONTACT PRESSE :

Pour l'AMRF : Cédric Szabo, directeur
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr

Pour Sciences Po Lyon : Anne Blanc-Boge, Directrice de la Formation continue et de l'insertion professionnelle
07 83 63 49 52 // anne.blanc-boge@sciencespo-lyon.fr

À propos de l'AMRF : Créée en 1971, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) fédère près de 10.000 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques.

À propos de Sciences Po Lyon : Sciences Po Lyon, établissement public d'enseignement supérieur qui délivre le diplôme de Sciences Po Lyon et des certifications en formation initiale et continue, est agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux.

CONTACT PRESSE :

Pour l'AMRF : Cédric Szabo, directeur
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr

Pour Sciences Po Lyon : Anne Blanc-Boge, Directrice de la Formation continue et de l'insertion professionnelle
07 83 63 49 52 // anne.blanc-boge@sciencespo-lyon.fr